

<http://enseignants.se-uns.org/Baisse-des-contrats-aides-l-Education-nationale-epargnee>



Enseignants de l'Unsa

Baisse des contrats aidés : l'Éducation nationale épargnée ?

- Fil d'actu -

Date de mise en ligne : mardi 22 août 2017

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Au coeur de l'été, la ministre du Travail a annoncé une baisse drastique de ces contrats jugés « couteux et inefficaces » (Muriel Pénicaud, devant l'Assemblée nationale le 9 août 2017). L'Éducation nationale devrait bénéficier de la moitié des 110 000 contrats aidés prévus pour le second semestre 2017. Les missions restent inchangées : aide à la direction d'école et surtout assistance des enfants en situation de handicap.

Comment l'Éducation nationale sera-t-elle touchée par ces mesures et quelles conséquences pour les élèves et les personnels ?

À première vue, si le secteur privé est le premier concerné, il semblerait donc que l'Éducation nationale ne soit pas épargnée par ces coupes budgétaires. Le ministère du Travail a ainsi précisé que « l'enveloppe allouée afin d'assurer la rentrée scolaire et l'accompagnement des enfants handicapés est fixée à 50 000 contrats » pour le second semestre. C'est 20 000 de moins que ce qui avait été distribué au second semestre 2016 par le précédent gouvernement.

Les instructions adressées aux recteurs quant à l'utilisation de ces crédits ne sont pas encore connues, mais qu'il s'agisse de l'aide administrative ou de l'accompagnement du handicap, difficile d'imaginer une rentrée satisfaisante avec 20 000 contrats de moins. Rappelons par exemple que de nombreux élèves étaient déjà en attente d'un accompagnement avant cette annonce.

Pour le SE-Unsa, il est nécessaire de maintenir un taux de couverture satisfaisant pour que la rentrée se passe dans de bonnes conditions.

Nous demandons que le nombre de contrats aidés alloués à l'Éducation nationale soit équivalent à celui de l'année dernière.

Nous serons très vigilants sur le renouvellement des contrats des personnels ayant des droits en cours.

La mission assistance handicap étant également assurée par des personnels employés en CDD et CDI, nous exigeons que l'enveloppe budgétaire sur ces contrats soit abondée en conséquence pour que chaque enfant ayant besoin d'un suivi l'obtienne rapidement.

C'est une priorité de la rentrée pour le SE-Unsa !